



CARPODROME
de
TREHET (41)
FINALE CRAZY BAIT
2016
06 & 07 MAI 2017





MOT DU PRESIDENT

Le plan d'eau de la Pâquerie à Tréhet fait partie des sites acquis par la Fédération Départementale avec pour objectif l'accueil et la satisfaction des pêcheurs ; Au fil des années, la mise en place des infrastructures et l'importance des empoissonnements ont permis d'en faire un des lieux de pêche les plus fréquentés par les adeptes de la pêche à la carpe.

Les nombreuses manifestations, tant départementales que régionales, organisées ces dernières années, nous ont confortés dans l'engagement pris pour son développement.

Nous avons évoqué la possibilité d'y organiser une manifestation d'ampleur nationale dans les prochaines années, les événements s'étant précipité, c'est cette année que nous allons vous accueillir. La Fédération de pêche du Loir et Cher et l'AAPPMA « Au fil de l'eau » de Thoré-Montoire mettrons tout en œuvre pour la réussite de cette rencontre.

Outre la pêche, nous espérons que votre séjour en Loir et Cher, dans cette belle vallée du Loir et sur ce site proche de la maison natale du poète Pierre de Ronsard, vous laisseront d'excellents souvenirs de votre passage dans notre département.

Halieutiquement

Le Président
Serge Savineaux

REGLEMENT

- Tirage le vendredi 5 mai au local de la fédération, vous pouvez participer au tirage en cas d'absence le tirage sera effectué et votre coupon vous sera donné le lendemain matin.
- Classement au poids à l'issue des 2 manches
- Amorces, graines cuites, pellets, et esches limités à 15 litres maxi par manche.
- Amorçage uniquement à la coupelle
- Fouillis et vers de vase interdits.
- Canne 13m, moulinet interdit.
- Prévoir plusieurs bourriches de 3m (minimum) en micro maille (25kg maxi)
- Ne rien jeter à l'eau après la manche (amorces, pellets, etc..)
- Franglaise et pêche au fil interdite pendant les entraînements.
- Entraînement interdit le vendredi après-midi après 14h00 pour la préparation du parcours
- Tous les poissons comptent (sauf les black-bass qui devront être remis à l'eau immédiatement)
- suivant le nombre de participants l'épreuve se déroulera en 2 séries sur 2 manches

Votre emplacement devra rester propre, y compris lors des entraînements! Prévoir une paire de bottes et pontons car certaines places nécessitent une installation dans l'eau. N'oubliez pas que vous pêchez sur un domaine public, vous devez donc posséder une carte de pêche à jour de sorte à être accord avec la législation en vigueur.

Modalités d'inscription

Coupon réponse à renvoyer à l'adresse indiquée accompagnée de votre règlement (par chèque à l'ordre du Team Sensas 28 ou par mandat poste pour les étrangers) **au plus tard le 31/03/2017(cachet de la poste faisant foi)**

Engagement : 65€

Christophe NOUALHIER

Sensas S.A.

25, rue Jean Riedberger

28630 FONTENAY / EURE

En cas de non-participation, il vous faudra nous en faire part. Merci.

Renseignements sur la pêche:

Profondeur : 1m50 à 4m au plus profond à 13m

Poissons dominants : carpes

Autres : Brèmes / gardons / poissons chat.

Vendredi 05 mai 2017 :

– 16H Tirage au sort pour le week-end au local de la fédération.

Sachant que tous les pêcheurs connaîtront leur place pour le week-end, on en appelle à la sportivité de chacun. Ceci n'ayant pour but que d'améliorer le confort de tous. Si l'expérience s'avérait malheureuse elle ne sera plus renouvelée.

Samedi 06 mai 2017 (1^{ier} manche):

5h30 Accueil et accès au parcours des participants de la 1^{ière} série

7h15 amorçage pour la 1^{ière} série (**uniquement à la coupelle**)

7h30 début de la pêche

11h25 reste 5 minutes

11h30 fin de la première manche pour la 1^{ière} série

13h15 amorçage pour la 2^{ième} série (**uniquement à la coupelle**)

13h30 début de la pêche

17h25 reste 5 minutes

17h30 fin de la première manche pour la 2^{ième} série

18h30 Affichage des résultats de la première manche sur place

Dimanche 07 mai 2017 (2^{ième} manche):

5h30 Accueil et accès au parcours des participants de la 1^{ière} série

7h15 amorçage pour la 1^{ière} série (**uniquement à la coupelle**)

7h30 début de la pêche

11h25 reste 5 minutes

11h30 fin de la seconde manche (pour la 1^{ière} série)

13h15 amorçage pour la 2^{ième} série (**uniquement à la coupelle**)

13h30 début de la pêche

17h25 reste 5 minutes

17h30 fin de la seconde manche pour la 2^{ième} série

19h00 Proclamation des résultats sur place

**A noter la possibilité de restauration sur lieu de pêche:
Buvette & sandwiches**

RESPONSABLES DE L'ORGANISATION

SENSAS :

Christophe NOUALHIER
Tel : 02 37 33 44 55

Organisateurs :

Jean Claude TEVENOT Serge SAVINEAUX
Port : 06 08 58 85 97 Port : 06 80 14 20 23

En cas de problèmes: Jean Claude Tévenot (cd41peche@orange.fr)

En cas de forfait de dernière minute : Christophe NOUALHIER (cfn@sensas.fr)

HEBERGEMENT-RESTAURATION-DIVERS

Chambres d'hôtes et Gites

Moulin de la Plaine
2 rue de la Plaine 41800 Troo
Tel :02 54 72 57 84—www.moulindeplaine.com

La Villa
10 Promenade de Fosse
41800 Montoire Tel :06 10 58 22 82

La Commanderie E.Huguet
8 rue de la commanderie 41800 Artin
www.commanderiestjeanartins.com

Maison Renaissance
A.Bourdineau 44 place Clémanceau
41800 Montoire 06 14 71 47 98

V.& J Léone 12 Vieux Bourg
41800 Artins Tel : 02 54 72 48 80

C. Chevereau ferme des Pignon
41800 Saint Martin des Bois 06 14 46 36 36

Camping : Les Réclusages avenue des Réclusages 41800 Montoire Tel : 02 54 85 02 53

Office de Tourisme : Vendôme : 02 54 77 05 07 Montoire : 02 54 85 23 30

Pour vos commandes d'appâts, d'esches et autres articles
(gozers,casters,vers au kilo, pellets, farines, etc. ...),Pensez à
Réserver :

Mr Bernard GARNIER
52, rue St Denis
41800 MONTOIRE
Tel. : 06 81 70 51 52

Pro-Pêche 41
71, Avenue Ronsard
41100 VENDOME
Tel. : 02 54 72 62 57
Livraison possible sur place

Pro-Pêche 41
395 rue Georges Melies
41350 ST GERVAIS LA FORET
Tel. : 02 54 42 58 64
Livraison possible sur place

CHALLENGE CRAZY BAIT



ETANG DE LA PAQUERIE A TREHET (41)

EPREUVE QUALIFICATIVE INDIVIDUELLE POUR LA FINALE 2017

- Cannes 13m, bourriche obligatoire, amorçage exclusivement à la coupelle (15 minutes)
- Fouillis & vers de vase interdits
- Classement au poids 1 point par gramme
- Classement en ligne
- Redistribution des engagements (moins 20% dotation finale)
- 10 L tout confondu (amorce, pellets, esches et graines cuites)
- Pour le respect des poissons pas plus de 25kg par bourriche (Prévoir plusieurs bourriches)
- Tout poisson manipulé par les yeux devra être remis à l'eau immédiatement sans être pesé
- Hameçons N°10 maxi sans ardillon
- Tous poissons comptent

Pêche de 12h00 à 17h

rendez-vous à 9 H , tirage à 9 H 30 , inscription 20€

SAMEDI 8 AVRIL

inscriptions à l'avance au 06-08 58 85 97, Tévenot J Claude

L'ORGANISATEUR DECLINE TOUTES RESPONSABILITES EN CAS DE VOL OU D'ACCIDENT SUR LE PARCOURS
IPNS

Carpe à la grande canne

**24 h de
TREHET**

Au plan d'eau de la PAQUERIE à TREHET

Les 19 et 20 août 2017



Par équipe de 3—Pêche avec canne de 13 m

200 € par équipe repas compris

Pêche du samedi de 12 h45 au dimanche 12 h 45

Accueil le samedi à 8 h30 - Tirage à 9 h 30

Règlement :

- Amorce, pellets, graines, esches animales limitées à 20 l tout confondu
(fouillis, vers de vase interdit)
- 3 bourriches obligatoires (25 kg maxi), hameçons n° 10 maxi sans ardillon, tresse interdite
- 2 cannes par poste, seules les carpes comptent
- Classement en ligne

Règlement et organisation à l'inscription

Tout désistement dans les 72 h avant la manifestation ne fait pas l'objet de remboursement

- repas à l'unité : repas : 12 €, petit déjeuner à 3 € à la réservation

Date limite de l'inscription avant le **1^{er} août** Buvette sur place

Possibilité d'installation de tentes, camping car sur le site

Mr Serge SAVINEAUX

470 les Clouzeaux 41360 LUNAY

Tél : 02-54-72-04-41 ; Port : 06-80-14-20-23

Adresse mail : aappmathorelarochette@gmail.com

IPNS

